



**ACADÉMIE
DE NANCY-METZ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Meuse

Division des Personnels Enseignants
Gestion collective

Bar-le-Duc, le 22/11/2022

Le Directeur des Services Départementaux
De l'éducation nationale de la Meuse

Affaire suivie par :
Sylvie BEAUXEROIS-KLAUS
Tél : 03.29.76.69.82
Mél : dsden55-dpe@ac-nancy-metz.fr

à

Mesdames et Messieurs les enseignants
du premier degré de la Meuse

Cité administrative
24 avenue du 94^{ème} RI
BP 20564
55013 BAR-LE-DUC cedex

Téléphone du standard
03.29.76.63.63

S/C de mesdames et messieurs
les inspecteurs de l'éducation nationale
chargés de circonscription du premier degré

Objet : Candidature à l'emploi de directeur d'école à deux classes et plus – Rentrée scolaire 2023

Réf : D. 89.122 du 24.02.1989 modifié par D. n° 91.37 du 14.01.1991 et par le D. 2002.1164 du 13.09.2002

D. 83.50 du 26.01.1983 modifié

D. 83.52 du 26.01.2003 modifié

Arrêté du 04.03.1997 (B.O. n° 13 du 27 mars 1997)

Note de service n° 97.069 du 17.03.1997 (B.O. n° 13 du 27 mars 1997)

Note de service n° 02.023 du 29.01.2002 (B.O. n° 6 du 7 février 2002)

Loi n°2021-1716 du 21 décembre 2021 créant la fonction de directrice ou directeur d'école

PJ : Fiche de candidature

Pour solliciter l'inscription sur la liste d'aptitude, il faut :

- justifier au 1er septembre 2023 de trois ans de services effectifs dans l'enseignement préélémentaire ou élémentaire, y compris les services effectués en qualité d'enseignant spécialisé ; pour les personnels nommés par intérim (faisant fonction) **pour la durée de la présente année scolaire 2022/2023**, la condition d'ancienneté mentionnée ci-dessus n'est pas exigée.

- avoir suivi au préalable une formation à la fonction de directeur d'école.

Les services effectués à temps partiel sont décomptés au prorata de leur durée. Les services accomplis en qualité d'enseignant fonctionnaire stagiaire sont pris en compte à 100 % dans la durée de services effectifs requise.

Depuis le 1er septembre 2002, l'inscription sur la liste d'aptitude départementale aux fonctions de directeur d'école à 2 classes et plus demeure valable durant trois années scolaires. Pendant cette période, l'inscription n'a donc plus à être sollicitée. Ainsi, les personnels inscrits au titre de la rentrée 2021 ou de la rentrée 2022 n'ont pas à redemander leur inscription s'ils désirent solliciter un poste de directeur à 2 classes et plus au prochain mouvement.

- adresser la fiche de candidature en pièce jointe, à l'inspecteur de l'éducation nationale de circonscription pour le **jeudi 15 décembre 2022**, délai de rigueur.

Sont dispensés de demander l'inscription sur la liste d'aptitude les personnels suivants :

- les directeurs en fonction mutés dans un autre département,
- les enseignants ayant antérieurement été régulièrement nommés dans l'emploi de directeur d'école 2 classes et plus (après inscription sur liste d'aptitude), qui ont interrompu ces fonctions mais qui ont exercé au cours de leur carrière pendant au moins trois années scolaires. Les années d'exercice peuvent ne pas avoir été consécutives mais les années de faisant fonction ne sont pas prises en compte.

Vous serez invités **courant du mois de mars**, à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Meuse, à présenter devant la commission départementale, votre motivation, votre engagement votre représentation des missions de directeur.

Si vous êtes nommés par intérim (faisant fonction) pour la présente année scolaire 2022/2023, sous réserve d'un avis favorable de l'IEN de circonscription, vous serez dispensés d'entretien.

Afin de préparer votre entretien, des réunions d'information sans caractère obligatoire, sur la fonction de directeur sont organisées dans les circonscriptions.

BAR-LE-DUC et COMMERCY : mardi 29 novembre 2022 à 17 h 30 – Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Meuse – 24, avenue du 94^{ième} RI à BAR-LE-DUC

STENAY et VERDUN : jeudi 08 décembre 2022 à 17 h 30 – IEN VERDUN Espace Driant – Bâtiment 1 Rue Saint-Michel à VERDUN

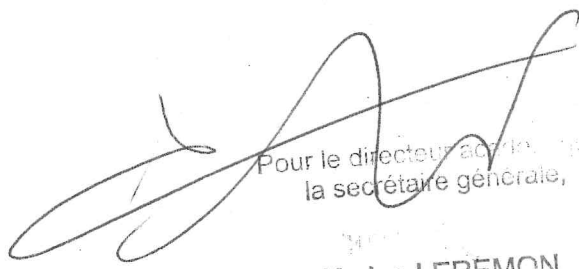
Les enseignants rattachés à l'IEN adjoint à l'inspecteur d'académie, chargé de l'ASH, peuvent se rendre à la réunion la plus proche de leur lieu d'exercice ou de leur domicile.

L'arrêté correspondant à votre inscription sur la liste d'aptitude sera envoyé sur votre adresse mél professionnelle.

Les candidats non retenus en seront informés individuellement par courrier.

Dès lors, si vous désirez obtenir un poste de directeur à la prochaine rentrée, vous devrez participer au mouvement intra-départemental.

Enfin, une formation statutaire sera organisée courant juin 2023 afin d'accompagner la prise de fonction des nouveaux directeurs. Elle se prolongera au cours de la première année d'exercice pour une durée d'une semaine.


Pour le directeur adjoint, IEN,
la secrétaire générale,
Karine LEREMON

Thierry DICKELÉ